COMPTOIR.

[illegible] payables 1er mois d'avance. [illegible] ne cessera, à moins que les arrégés [illegible] et à moins qu'un solde qui voudra [illegible] n'en ait fait connaître son intention [illegible] au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis qui publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. [illegible] est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIRE**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les Dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les Mercredis, à 3½ heures du matin, pour Madisonville, et de là en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain Jeudi.

Ce bateau ayant été acheté expressément pour faire les voyages du lac, continuera à avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la Nouvelle-Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bâteau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le Dimanche, sont requises de se trouver au Rail-Road, à huit heures et un quart du matin, pour entrer dans les charriots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

21 août—5m WM. BAGLEY.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT :

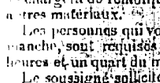

NAVIRE LOUISVILLE,
CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Novembre,	13 Octobre,
5 Février,	28 Décembre.
20 Avril,	13 Mars,
5 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

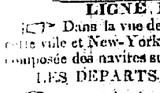

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin.
5 Octobre,	28 Août.

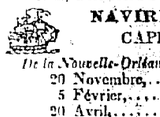

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

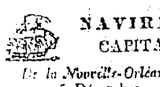

NAVIRE CRÉOLE,
CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre

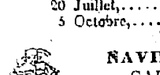

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR TAMPICO.

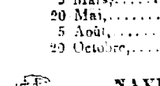

La goélette **ELIZA THOMAS**, capitaine Butler, partira Vendredi prochain 18 du courant, pour le dit port. Pour frêt do quelques barils, ou passage, s'adresser à bord ou à

17 janv J. DUFART.

POUR LIVERPOOL.

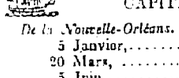

Le navire de première classe, **NESTOR**, cap. J. Parrott, doublé et chevillé en cuivre, désire trouver de 3 à 400 balles de coton, pour compléter son chargement, et quelques passagers; s'adresser à

15 jan I. OGDEN & CO.

POUR LE HAVRE.

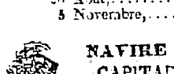

Le Navire première classe, **LEXINGTON**, cap. Sam'l. Atkins, doublé et chevillé en cuivre, désire trouver 400 balles de coton pour compléter son chargement ; s'adresser à

15 jan I. OGDEN & CO.

POUR BOSTON.

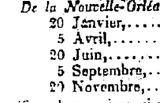

Le Brick, doublé en cuivre, **COMMISSARY**, capitaine Rundolett, partira sans délai. Pour frêt ou passage s'adresser à

15 janv LINCOLN & GREEN.

POUR LE HAVRE.

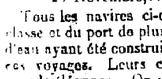

Le navire fin vôlier **LOIRE**, capitaine Boulanger, ayant une partie de son chargement à bord, et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC,
10 jan rue Royal, No. 175.

POUR MARSEILLE.

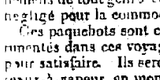

Le navire, doublé et chevillé en cuivre, **DUBLEM-PACKET**, capitaine MacPherson, partira le 19 de ce mois. Pour frêt ou passage, ayant des bons aménagemens, s'adresser à

5 janv A. QUERTIER & BOUTIN.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de WILLIAM PRINCE ET FILS, PROPRIETAIRES DU

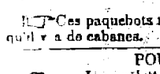

Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c. &c.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 39.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.

28 nov—6m.

GRAINES DE JARDINAGE.

EN débarquement du navire Hanover, un assortiment de graines de jardinage, du jardin Botanique linnéen de Wm. Prince & Fils, de New York. Les habitans et les amateurs seront traités à des prix raisonnables, au magasin de DUCONGE & PEYCHAUD,

15 jan Rue de Chartre, No. 39.

PATTES D'ASPERGE DE CHOIX.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, que les Pattes d'Asperges qu'il leur a annoncées sont arrivées et ont été reçues en bon ordre.

Ces pattes proviennent de l'espèce appelée *Géante* ou *Hollandaise*; les personnes qui désirent s'en procurer feront bien de se présenter immédiatement, ce moment étant le plus favorable pour planter.

On peut se procurer de ces pattes en telle quantité qu'on voudra, à 100 à 1000. Ceux qui en achèteront un millier les auront aux prix du nord. S'adresser à

WM. SMITH,
15 janv rue de la Douane, No. 93.

A VENDRE—Une Harpe de première qualité, de Evandt; jolie et bienconditionnée, reçue de New York par le navire Warsaw, s'adresser chez

F. ORIOL & CO.
15 jan Encoignure Dumaine et Condé.

TOILE DE RUSSIE de ménage convenable aux marchés mexicains—109 balles 7-4, toile écrue du pays; 120 do. 3-4 à 7-8, toile à chemises; 4 caisses toile blanche; quelques balles coutil et toile à matelas—20 balles russie écrue, 12 do. do. blanche, *ayant droit au drawback*, à vendre par

(4 janv.) LINCOLN & GREEN.

A VENDRE—50,000 Gallons mélasses, près de la ville, et livrables de suite par

17 déc BLANC & BRUGIER.

CAFE—250 sacs café de la Havane, à bord du brick America, et à vendre par

27 déc A. QUERTIER & BOUTIN.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HIP. MOSSY JR.

LUNDI, 4 Février prochain, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes :

1o. UN TERRAIN mesurant 60 pieds français de face à la rue de Chartres, sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Bienville et Conti, attenant d'un côté à la propriété de Mr. T. Mossy, et de l'autre à celle de Mr. Dimitry, avec les trois maisons en briques et à deux étages, qui y sont construites, ainsi que les cuisines et autres dépendances qui s'y trouvent. La dite propriété est affermée pour une somme annuelle de $7,500. Le bail du No. 39 est pour un laps de cinq ans, à raison de $1,400 par an. Le bail du No. 87 est pour un an, à raison de $2,500 avec faculté pour le preneur, de renouveler pour deux ans, aux mêmes conditions, et le bail du No. 85, pour deux ans, à raison de $3,000 par an ; le tout à partir du 1er. octobre de l'année 1832.

2o. UN TERRAIN situé rue Toulouse, de 60 pieds de face, sur 150 de profondeur, attenant à la propriété de Messrs. Peyroux, Rivardo & co., d'un côté et à celle de Mde. veuve Fitzgerald, de l'autre, avec la Maison à étage qui s'y trouve, les cuisines, chambres à domestiques ; et vastes magasins d'entrepôt dans la cour.

3o. UN TERRAIN situé rue Royale, ayant 24 pieds de face à cette rue, 100 environ de profondeur avec une Maison en briques et à étages, et autres dépendances, faisant parti des ci-devant maisons des architectes, No. 331.

4o. NEUF TERRAINS formant un demi-ilet, situé au faubourg Lacourse, à l'encoignure des rues Constance et du Bassip, ilet No. 50, mesurant chacun 27 pieds quelques pouces de face aux rues Bassin et Constance, sur une profondeur irégulière de cent cinquante neuf, conforme au plan dressé par Jh. Pilié, voyer de la ville, lequel sera présenté à la Bourse.

5o. UN TERRAIN situé au faubourg Marigny, désigné sur le plan par le No. 2, ayant 60 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

6o. Un Ilet au faubourg Macdonough, sur l'autre rive du fleuve, désigné sur le plan par le No. 7.

7o. UNE HABITATION de cinq arpens plus ou moins de face à la Fausse Rivière, sur 40 de profondeur, dans le quartier dit du Colombier.

De plus :

10 Actions de la Banque de la Louisiane.
5 do. de la Banque d'Orléans.
18 do. de la Compagnie d'Assurance des Négocians.
10 do. de la Compagnie des Architectes.
10 do. de la Compagnie de Barataria et Lafourche.

Les conditions seront annoncées au moment de la vente.

21 janv

PAR ISAAC L. M'COY.

JEUDI, 24 du courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu 2 LOTS DE TERRES situés rue de l'Esplanade, entre les rues des Remparts et Bourgogne, mesurant chacun 31 pieds 6 pouces de face sur 100 de profondeur, (mesure française,) le plan sera exposé au café de la Bourse, le jour de la vente.

Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 17 jan

PAR ISAAC L. M'COY.

D'APRÈS un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, portant date du 4 janvier, il sera vendu vendredi 33 du courant à midi, au café de la bourse, les actions de la Banque et d'assurance ci-dessous décrites appartenant à la succession de feu James Workman, savoir :

93 actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane payées en entier, 7 do. do. do. 3-5 payées, 29 do. de la compagnie de Canal et de Banque, payées en entier, 24 do. de l'assurance des Négocians, dont $30 ont été payées, 9 do. de la Compagnie du Western Marine et Fire Insurance dont 30 ont été payées.

17 jan.

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à l'encan Jeudi 23 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

La goélette **MARGARET,**

appartenant à la succession de feu John C. McNeill, avec ses apparaux et fournitures ; telle qu'elle se trouve moulilée au bassin ; elle a été construite à Pensacole depuis dix-huit mois, elle marche très bien, et porte en fort chargement pour son tonnage ; elle tire très peu d'eau et a été construite pour les voyages du lac, elle est en bon état.

Conditions,—4 mois de crédit en billet endossé à satisfaction. 27 déc

PAR T. MOSSY.

MERCREDI, 9 de Février prochain, il sera vendu à midi à la bourse Hewlett, d'après l'autorisation de la Cour des preuves, pour compte de la succession de Mr. Y. F. A. Blanchet ;—Cathérine, négresse âgée de 17 ans, bonne domestique de maison, blanchisseuse et marchande. Charlotte, âgée de 21 ans, bonne blanchisseuse, fine plisseuse, cuisinière et bonne domestique.

Conditions :—Payables à 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

7 janv

PAR F. DUPILLET.

COUR DES PREUVES.

SUCCESSION DE FEU ANTOINE ABAT.

EN vertu d'un ordre de la dite Cour, il sera vendu à la Bourse Hewlett, Samedi, 26 Janvier 1833, à midi précis, les propriétés suivantes, appartenant à la succession, savoir :—

PROPRIÉTÉS FONCIERES.

UN TERRAIN No. 317, situé à l'encoignure des rues des Remparts et des Ursulines, mesurant 60 pieds de face à la rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur faisant face à la rue des Ursulines, le tout mesure française ; ensemble les édifices qui s'y trouvent, consistant 1o. en une maison principale bâtie en briques et couverte en tuiles, composée de quatre belles chambres à cheminées, 2 beaux cabinets, et une galerie formant en jalousier. 2o. Une autre bâtisse presque neuve, contenant des chambres de domestiques, chambres à repasser et cuisine. 3o. Un office, une grande cave, un grand hangard pour laver, et latrines ; plus, deux grandes cuves et un puits avec une pompe. Du côté sud de la maison, il y a un jardin séparé de la cour par un claire-voie. La cour est pavée en pierres plates et contient quelques arbres fruitiers.

2o. UN AUTRE TERRAIN, No. 365, situé rue des Remparts, entre celle de St. Philippe et des Ursulines, ayant 60 pieds de face, sur 150 pieds de profondeur, (mesure française,) ensemble les édifices qui s'y trouvent et qui forment deux corps de logis séparés, consistant d'un côté en une maison composée de cinq chambres, dont trois à cheminées, une cuisine, un office, un grand hangard, écurie et latrines ; et de l'autre côté, une maison de trois chambres à cheminées, et trois autres chambres, une cuisine, un office, puits à pompe etc.

ESCLAVES.

3o. ELIZA, belle négresse, domestique, âgée de 22 ans, avec ses deux enfans, Georgina, de 3 ans, et Harriet de 15 mois.

4o. SALLY, négresse domestique, de 40 ans.
5o. ROSETTE, do. do. do. 15 à 16 ans.
6o. CHARLES, mulâtre, peintre, de 23 ans.
7o. MAGUERITE, négresse, domestique de 16 à 17 ans.
8o. FRONTIN, nègre charretier, de 19 à 20 ans.
9o. JEAN PIERRE, nègre, peintre de 40 ans.
10. MARIA, griffonne, avec son fils mulâtre de 10 ans.
11. EUGENIE, négresse blanchisseuse, de 40 ans, se plaignant de douleurs.
12. FRANCOIS, nègre charretier, et domestique, de 30 ans.

ACTIONS.

13. DOUZE ACTIONS de la Compagnie d'Assurances des Négocians.
14. CINQ ACTIONS de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans.
15. DEUX ACTIONS de la Compagnie d'Assurances de l'Etat de la Louisiane.
16. DEUX ACTIONS de la Compagnie du Chemin du Lac Ponchartrain.

CONDITIONS :—Les propriétés foncières payables en trois termes égaux, d'un, deux et trois ans, les esclaves en deux termes égaux, d'un et deux ans respectivement du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, et portant hypothèque sur les objets vendus. Les actions, payables comptants.

Ve. ANTOINE ABAT, } *Exécuteurs*
JOHN DAVIS. } *testamentaires.*

☞ Les actes de vente seront passés devant Mr. Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

18 déc—8,2ps.

$10 DE RECOMPENSE

SONT offertes à celui qui ramènera au soussigné un logera dans une des geoles de cet état, le nègre JOSEPH, parti marron depuis le 6 du courant, il était vêtu lors de son départ d'un pantalon et d'un gilet de cotonade bleue chapeau et souliers neufs. Ce nègre est confiseur de son état, il avait coutume de vendre dans les rues, il a la démarche hardie et le regard assuré, parle très vite et avec confiance, il est assez habituellement ivre dans les rues et se tient du côté de Jean Mornay, ou il se loue dans les chantiers de maçon.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, car il est probable qu'il cherchera à se faire passer pour libre ; sous peine d'être traduits en justice, conformément à la loi.

11 jan A. LACOUTURE.

AVIS.—Attendu que Pierre Oscar Peyroux, peseur public de coton pour la cité de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi pour annuller un cautionnement de deux mille piastres qu'il a souscrit comme principal, conjointement avec Mlle. Constance Peyroux comme sa caution, le 14 d'Août 1832.

Avis est donné par le présent à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication du présent avis, les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le dit cautionnement ne serait pas annullé, et les hypothèques en résultant radiées.

En foi de quoi, j'ai signé le présent et y ai apposé le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce 21me. jour de l'indépendance des Etats-Unis.

[L.S.] A. B. ROMAN.

Par le gouverneur,
GEORGE EURTIS, Sec. d'Etat. 21 déc—20

ON désire connaître la demeure de M. Marron, arrivé du Havre par le Louisville, le mois dernier.

ESTEVANEL & GOURNAL,
24 dé Nouvelle Levée, No. 6.

HABITATION-SUCRERIE DE VALEUR,
ET UN GRAND NOMBRE D'ESCLAVES,
A VENDRE A L'ENCAN,
PAR HEWLETT & PERE,
ET H. J. DOMINGON.

IL sera vendu en vente publique, le mardi 29 janvier, à la Bourse Hewlett encoignure des rues St. Louis et Chartres, à la Nouvelle-Orléans,

UNE SUCRERIE
DE GRANDE VALEUR ET EN PLEINE CULTURE,

Située à la Terre-aux-Bœufs, dans la paroisse St.-Bernard, à environ une lieue du Mississipi, et à 5 lieues de la ville, sur le même bord ; mesurant dix-neuf arpents et quelques toises de face, sur chaque côté du Bayou, d'après un dernier relevé fait de l'intérieur de cette paroisse par le voyer des Etats-Unis, dont le plan est déposé dans les archives de la paroisse et dans celles du gouvernement-général à Washington : cette terre a la profondeur ordinaire de quarante arpents sur chaque côté du bayou, et sera vendue avec tous les CHEVAUX, BETES A CORNES, CHARRETTES et tous les autres USTENSILES de l'habitation, et toutes les CANNES en matelas qui ne se trouveraient pas plantées au jour de la vente.

Le Moulin est à vapeur ; les chaudières sont en cuivre, avec des clarificateurs en fer battu. La machine est de manufacture anglaise, et est faite sur le principe de haute-pression de Bolton & Watt, et se dirige facilement ; elle suffit amplement pour la roulaison de l'habitation, ayant roulé une récolte de plus de 500 boucauts de sucre. Il y a un superbe moulin à mais qui se se meut par des chevaux. La sucrerie est en briques et couverte en bardeaux, elle est bien disposée et a une purgerie susceptible de contenir convenablement 360 boucauts, avec de nouvelles citernes de la capacité de 25,000 gallons. On peut aller visiter cette propriété avant le jour de la vente, en s'adressant à M. R. Richardson, sur les lieux.

Conditions de la vente :—Un cinquième comptant, et le reste en quatre termes égaux, avec six pour cent d'intérêt du jour de la vente, en billets par coupons, convenables au vendeur, payables en ville et portant deux noms approuvés, soit tous deux comme tireurs, ou l'un comme endosseur et l'autre comme tireur, chaque billet comprenant l'intérêt sur sa valeur jusqu'au jour du paiement, et l'hypothèque jusqu'à la décharge finale.

Immédiatement après, on vendra séparément, (à l'exception des familles,) **TOUS LES NEGRES** qui appartiennent à la dite habitation, consistant en cent-quatre-vingts des deux sexes, et formant un atelier qui n'est inférieur à aucun autre de ce pays. Ils sont tous bien acclimatés, et d'un en a qu'un petit nombre qui ne soient passés dans le pays depuis 11 à 14 ans. On fera la vente de jour en jour jusqu'à ce que tous les esclaves soient vendus. Ils sont tous bien disposés et généralement intelligents ; il se trouve dans le nombre de ces esclaves d'excellents mécaniciens, des fabricants de sucre, des ingénieurs et domestiques de maison. On en donnera de plus amples descriptions dans des affiches qui seront distribuées sous peu de jours.

Conditions pour les esclaves :—Un cinquième comptant et le reste à un et deux ans, par portions égales avec six pour cent d'intérêt, du jour de la vente, en billets payables en ville et endossés à la satisfaction du vendeur, à compris l'intérêt, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les ventes commenceront tous les jours à midi. Les actes seront passés en l'étude de Lucien Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 janv—30

PAR T. MOSSY ET J. LE CARPENTIER & CIE.

IL sera vendu, le samedi 26 janvier 1833, à midi, à la Bourse Hewlett,

No. *Une Habitation* connue sous le nom de la Pointe à Raon, établie en sucrerie, et située dans la paroisse de Plaquemine, sur la rive gauche du fleuve, à sept lieues de la Nlle. Orléans, ayant 24 arpens de front sur la rive du fleuve, dont 12 arpens en canes en matelas, plantés, et 40 arpens de profondeur, et les 12 autres arpens en 40 arpens, mais ayant droit de préemption pour la totalité concessionnée. Elle est bornée à une profondeur d'environ 77 arpens et traversée d'un bayou, nommé la rivière aux Chênes, communiquant à la mer, et est bornée, dans la partie supérieure, par la propriété de M. Pierre Lacoste, et dans la partie inférieure par celle de M. Hy. Mc. Neill. Il y a sur la terre environ 68 arpens en soie en canes de plantes de chaque plant, et 20 arpens en canes pour plantes. *De Plus*, les édifices et dépendances qui consistent en :

UNE SUCRERIE, deux cuvages, Purgerie, Moulin, Machine à vapeur de premier ordre, avec moulin à eau, construite dans le moulin.

DEUX MAISONS parallèles en briques, de trois pièces, deux cabinets avec galeries devant et derrière.

DEUX PIGEONNIERS en briques, ayant chacun une chambre dessous et un appentis derrière.

UN MAGASIN aussi en briques, divisé en trois pièces, avec deux cabinets et un hangard, une cuisine avec four et chambres à repasser, un poulailler divisé en deux pièces, un hôpital divisé en deux pièces, une écurie à chevaux, une étable à bœufs, onze cabanes à nègres—le tout couvert en bardeaux, solidement construit et monté sur solives.

2o. UNE BELLE TERRE, bien boisée jusqu'à ce jour, ayant 32 arpens de face, sur une de 7 arpens sur la profondeur de 40, contenant 1,166 acres en superficie, bornée d'un côté par la terre de M. André Benoist, de l'autre par celle de Mme. Veuve J. Macarty.

3o. SOIXANTE ESCLAVES, dont 32 hommes et garçons, 28 femmes et filles, choisies dans le pays depuis longtemps, et parfaitement habituées aux travaux d'une habitation, plusieurs ont des talents et plus ample description en sera donnée au moment de la vente.

Conditions :—L'habitation sucrerie, payable à 1, 2 et 3 ans, avec faculté de prolonger de trois ans chacun des termes, en payant l'intérêt de 7 p. 100 par an. La terre contenant 1,166 acres en superficie, vendue sur le pied du comptant, avec la faculté à l'acquéreur de payer en dix ans par dixièmes, en donnant sur le vendeur d'un intérêt annuel de 7 p. 100 sur les sommes dues. Les esclaves [illegible] 1 et 2 ans.

N. B.—Il existe sur l'habitation sucrerie, un cimetière de 50 pieds sur 100, bien entouré. [illegible] Lequel cimetière [illegible] dans aucun cas [illegible] de la vente [illegible] public. Les plans [illegible] susdites. [illegible]

PAR P. DUPILLET.

VENDREDI, 25 Janvier 1833, [illegible] Preuves, il sera vendu à la Bourse Hewlett, pour compte de la succession de feu [illegible] Jacquetat, une négresse nommée Rosette, âgée environ de 40 ans, depuis 15 ans dans le pays, [illegible] domestique de maison et bon sujet. Payable à 6 mois en billets à la satisfaction. La vente sera passée par devant Carlile Pollock, notaire public. 20 déc

PAR ISAAC L. McCOY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu en vente publique, lundi, 28 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, les esclaves suivans appartenant à la succession de feu John J. McNeill, savoir :

ADAM—âgé de 14 ans, très bon domestique et bon charretier.

JIM—âgé de 12 ans, bon nègre de champs.

——âgée de 30 ans, assez bonne domestique de maison, avec son enfant âgé de 2 ans, tous acclimatés et pleinement garantis.

Conditions—4 mois de crédit en billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 29 déc.

PAR H. DOMINGON.

Il sera vendu à la bourse Hewlett, le Samedi 26 Janvier prochain, à midi, la négresse nommée **JULIENE**, créole, âgée de 18 ans, bonne domestique de maison, provenant de la succession de feu Marcelin Garnier.

Conditions—$184 comptant, $300 payables le 13 septembre prochain et la balance à 4 mois, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 27 déc—15,3ps

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la paroisse Jefferson, il sera vendu samedi, 26 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

UN TERRAIN DE VALEUR,

appartenant à la succession de Burney Curneen, situé à l'encoignure des rues Annonciation et Richard, faubourg Annonciation, désigné sur le plan du dit faubourg comme No. 6, de Pilet No. 32, mesurant 60 pieds de face à la rue Annonciation, sur 120 pieds de profondeur à la rue Richard ; ensemble, avec les édifices qu'ils y trouvent.

Conditions :—Un tiers comptant, un tiers à 6 mois, un tiers à 12 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 20 déc

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans—présent l'hon. Charles Maurian, juge—16 janvier 1833—No. 6,685—*Perez & Gener* contre *leurs créanciers*.—La cession des biens des pétionnaires ayant été acceptée par la Cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers des insolvables ait lieu au bureau de M. Octave de Armas, notaire public, le 28ème. jour du présent mois de janvier, afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires ; et en attendant, toutes poursuites contre leurs personnes et leurs biens sont suspendues.

Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier, 16 janvier 1833.

17 janv FRED. BUISSON, Dép. Greffier.

VENTE PAR LE SHERIFF.

COUR DE DISTRICT.—John Finnerty demandeur contre Virginie Shaw défenderesse et James S. Shaw son mari, défendeur.—En vertu d'un ordre de saisie à exécution à moi enjoint, sera vendu incontinent, à la cour de paroisse dans le faubourg Lafayette, le 22 janvier prochain, le lot entier de terrain situé dans le faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, marqué No. 3 dans le plan fait par Joseph Pilié arpenteur de la cité, le 11 juillet 1831 ; ledit lot No. 3 ayant 23 pieds 2 pouces de face, mesurant en ligne sur la ligne de la rue de la Levée, sur le chemin public, et ayant de profondeur entre lignes parallèles 82 pieds 3 pouces sur le côté fermant la propriété de Joseph Menard, et 98 pieds 3 pouces sur le côté [illegible] payer et satisfaire à la demande de demandeur [illegible] frais.

Paroisse de Jefferson, 16 janv.

18 jan JACQUES PIERE, Shériff.

MOUSSE—23 balles Mousseline [illegible] vendre par

18 jan GEORGE E. MOULTON.

PROMPTE EXPEDITION [illegible]

AVIS INTÉRESSANT.

THEORIE ET PRATIQUE DE TROIS LANGUES,
(ANGLAISE, FRANÇAISE ET ESPAGNOLE)

COMPARÉES et facilement apprises, par un petit volume. Prix 75 cents. Se vend chez les principaux libraires de cette ville. 15 jan—1m

VINS de Bordeaux, eau-de-vie, huile d'olive, &c.—En vente chez les soussignés justement reçus par le brick Authentic de Bordeaux et le bâtiment Edouard de Marseille, savoir :

10 demi-pipes de vieille eau-de-vie de Cognac.
5 pipes de vin de Champagne, 1ère qualité.
150 tonneaux de vin de Bordeaux différents crus.
100 barils de vin blanc de Barsac, Graves et Sauterne.
1100 caisses de vin de Bordeaux, Médoc, Pauillac, St-Julien et St. Estèphe.
50 barils de vinaigre blanc, supérieure qualité.
50 paniers de champagne blanc mousseux.
240 paniers d'huile d'olive fraîche.
50 do. do. do.
10 balles d'amandes fraîches sans poussière.

Ainsi en magasin d'importation intérieure :

350 tonneaux de vin de Bordeaux, Montferrand, St. Emilion, St. Julien et Haut-Brion.
1500 caisses de 12 à 24 bouteilles chargés de Château Lafitte, do. Latour, do. Margaux, do. Léoville, do. Gruan, do. Larose et Haut-Brisson.
200 caisses de vin blanc de Barsac, Sauterne et Carbonnieux.

Anisette, bouchons, cordiaux &c.

P. E. et O. SORÉ,
21 jan.—10 rue Royale N. 148.

EN DEBARQUEMENT du navire Authentic, capitaine S. Sweetzer, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné ;

225 caisses de vin rouge vieux nouveau, qui ont droit au drawback.

21 janv. J. B. LABATUT.

UN CHIEN ET UNE CHIENNE ayant commis quelques dégâts ont été retenus. Le propriétaire pourra les réclamer en s'adressant à la demeure du soussigné, encoignure des rues Champs Elisées et Victoire.

21 déc—1 L. C. EVRARD.

AVIS.—Les créanciers de la succession de feu Joseph Bastide sont priés de se présenter avec les titres à l'appui à M. P. Soulé, avocat de la vacance et du curateur des héritiers absens, rue St. Louis No. 56. Ceux qui doivent à la même succession, sont priés de se libérer dans le plus bref délai possible. 21 janv—3,3ps.

AVIS.—Les soussignés ayant formé une société sous la raison de Colsson & Gurlie, annoncent au public et à leurs amis qu'ils auront constamment en leur magasin situé au bassin, les articles suivans : Chaux, briques à feu, briques de Pautre bord du lac, sable, charbon, goudron, brai, foin, &c.

Et que tous les ordres qui pourraient leur être adressés, seront exécutés avec le plus grand soin et la plus grande promptitude.

P. H. COLSSON,
21 janv—3 N. GURLIE.

A VENDRE.

CANNES A SUCRE et orangers doux.—Six arpents de plant à ruban, verts et jaunes, de première qualité, un millier environ d'orangers doux, de la meilleure espèce, âgés de 3 ans. S'adresser au bayou St. Jean, habitation, ALLARD et ROBERT. 19 janv—8

A LOUER deux maisons, briquetées entre poteaux, situées rues Jackson et Tremé, entre Canal et Common ; composées de quatre appartemens, cabinets et galeries, &c., s'adresser à

1e janv—3 J. R. SAILLARD

AVIS.—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession de Justin Bessié, sont priés de présenter leurs titres à MM. BLANC & BRUGIER,

18 jan

DEMANDE.—Un jeune homme capable de tenir une buvette, qui soit bien recommandé. S'adresser au bureau d'Agence Générale, de

L. VANDEBURGH & CO,
18 jan—3 rue St. Louis, No. 10.

ARGENT! ARGENT!

ON prête sur gage, depuis une piastre jusqu'à des sommes plus élevées, des bagues et joyaux de tout genre. S'adresser au No. 10, rue St. Louis. 18 jan—3

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

UNE élection par les actionnaires dûment qualifiés de cette Banque, de six Directeurs pour servir, à partir du second Lundi de Février prochain, jusqu'au second Lundi de Février de l'année suivante, aura lieu à la Maison de Banque, le Lundi 4 Février prochain, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi.

Par ordre de la Direction,

11 janv J. B. PERRAULT, Caissier.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son boutique de coutellerie au No. 37, rue Condé ; il se chargera de faire toute espèce d'instruments de coutellerie, et pour toutes d'une nouvelle invention. Il achète les outils de manufacture et autres.

14 jan F. BRIAULT.

40 000 TUILES à crochet, débarqués du navire Helicona, du Havre, et à vendre à bon marché, ou en lots coloés de suite de la Levée. S'adresser à

4 janv THEODORE NICOLET & Co.

AVIS aux petits capitalistes.—Une personne respectable qui posséderait un capital de $5 à 600 pourrait le doubler avantageusement. S'adresser au No. 61, rue St. Louis, entre Royale et Chartres. 11 janv

A VENDRE.—L'ameublement d'un bureau de loterie, bien situé. S'adresser au No. 61, rue St. Louis.

11 janv

3000 SACS café de la Havane, en magasin, et à vendre par

JOSE PRATS,
12 janv rue St. Anne, No. 52.

TRAITÉS sur Marseille à vendre par

JULES LE BLANC,
11 jan No. 175 rue Royale.

TRAITES sur Havre, Paris et Bordeaux, à vendre par

JULES LE BLANC,
10 jan No. 175 rue Royale.

EN débarquement et à vendre, 50 bls. vin de Côte Rôtie, 125 paniers vin de Pomard, 20 do. Chambertin. S'adresser à

JULES LE BLANC,
10 jan Nos 175 rue Royale.

SUCRE—125 boucauts beau sucre d'Attakapas